

## REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2023-04-02

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département  
de l'AUDEArrondissement  
de NARBONNEDomaine :  
FinancesObjet : Approbation  
du Compte de  
Gestion 2022Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	15
- absents	3
- exclus	0

Convocation en date  
du : 03 avril 2023Affichage en date  
du : 14 avril 2023Publication de la  
présente en date  
du : 14 avril 2023CERTIFIEE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION  
SOUS-PREFECTURE  
DE NARBONNE LE :  
14 avril 2023PAR PUBLICATION  
LE : 14 avril 2023

## Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, Alain CECCHINATO, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, MARTINEZ Christine, RANDRIAMANALINA Nalson, VIGNON Lucie.Formant la majorité des membres en exercice.Absents : M. ROCHETTE Justin, Mmes PRIOLEAU Karine, TROCHON Marjolaine,Procurations : ROCHETTE Justin à HAMMOUDI Bilal, PRIOLEAU Karine à LEDOYEN Anne-Sophie, TROCHON Marjolaine à Eric BLANCSecrétaire : AGUAS Marie Line

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif M14 de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. Robert SUBIAS, Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 12 avril 2023  
Georges COMBES  
Maire

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230412-D20230402-DE